

Copie pour S.E.F. *MA*

le 18 février 1980

511.26-MA/ch

Monsieur le Ministre von Tscharnener
DFEPSTRICTEMENT CONFIDENTIELB e r n e

an	DIS	EV	MS	SF			a/a
Datum	21.2	2					2
Visa	1	2	MS	PP			2
EDA	21. FEV. 1980						
Ref.	A.G. 41. 107. 6.						

Monsieur le Ministre,

A mon tour de vous remercier pour votre lettre du 11 de ce mois et pour les renseignements qu'elle contenait.

Je suis particulièrement heureux d'apprendre qu'un réexamen de notre politique pétrolière a été entrepris *sofia* sous la direction de M. l'Ambassadeur Paul R. Jolles et de constater que, sans doute dans ce cadre, vous cherchez à intensifier votre dialogue avec les ambassades. Il est important en effet que, dans un secteur aussi crucial pour notre économie, nous prenions soin de connaître les points de vue de toutes les parties en cause, y compris ceux des pays producteurs.

Pour ma part, je n'avais pas attendu vos circulaires pour rédiger à votre intention une lettre sur les aspects politiques des contrats directs pour l'achat de pétrole brut. Je n'y ai rien changé.

Vous me permettez cependant d'ajouter ici quelques remarques:

La première est que, pour autant que je puisse voir, tous les pays engagés dans le commerce international des produits pétroliers, producteurs aussi bien que consommateurs, cherchent à éviter de s'engager trop fortement envers un partenaire ou un trop petit nombre d'entre eux. C'est d'une prudence élémentaire.

.../...

.../... 2.

La seconde est qu'à mon avis les grandes compagnies pétrolières multinationales offrent certains avantages (la souplesse notamment), mais les contrats directs en présentent d'autres (relative modération et stabilité des prix). (Dans votre circulaire du 31 janvier, vous dites que, dans les contrats directs, les producteurs exigent des prix "conformes au marché" (marktgerecht) en dépit des accords ou contrats conclus. Pour ma part, je n'ai jamais entendu dire que l'Arabie Saoudite se soit rendue coupable de tels agissements. Le brut a toujours été fourni au prix officiel saoudien qui, malgré les commissions, est toujours resté nettement inférieur au prix du marché libre et n'a jamais subi les fluctuations du marché libre: vive hausse suivie d'une baisse.)

La troisième est que je ne vois aucune raison pour envisager le problème en termes de stricte alternative: ou bien le marché libre, ou bien les contrats directs. On peut parfaitement combiner les deux, comme le font divers pays. Quant à moi, je suis enclin à penser que la politique la plus prudente consisterait à nous approvisionner pour 40-50 % par quatre à cinq contrats directs et pour le reste sur le marché libre, ce qui serait suffisant pour améliorer la stabilité des prix tout en préservant suffisamment de souplesse. (Les contrats directs devraient notamment assurer l'approvisionnement de nos deux raffineries, quitte à donner aux fournisseurs de brut une participation financière dans celles-ci.)

La quatrième est que, dans le cas de l'Arabie Saoudite, il faut abandonner l'idée de contrats directs conclus par des compagnies indépendantes. Je sais que les représentants d'Avia, Migrol et André ne se sont pas heurtés, le 17 décembre dernier, à une réponse négative. Mais il faut se rendre compte que le Sheikh Al Zamil n'eût peut-être pas fait l'effort d'obtenir cette entrevue s'il n'avait voulu marquer sa satisfaction du déroulement de la réunion et que, dans ces conditions, la courtoisie arabe rendait impossible une réponse négative. En d'autres termes, l'absence d'un oui devait être interprétée comme une réponse dilatoire. Quant à l'article de la Tribune de Genève sur le rachat de la raffinerie de Collombey, il me laisse incrédule... En effet, le gouverneur de Petromin, le Dr Abdul Hadi Taher, a répété, notamment le 16 de ce mois dans un interview à un journal de Riyadh, que "des

.../...

.../... 3.

contrats officiels ne seront conclus qu'avec des organismes officiels représentant leur gouvernement et non avec des compagnies s'adonnant à la spéculation, ou à leurs agents". (Par "spéculation", il faut entendre tout comportement visant à maximiser les profits, notamment en cherchant à tirer avantage des accès de fièvre sur le marché libre. En d'autres termes, les Saoudiens se méfient de toute compagnie visant principalement au profit. A ce sujet, je vous renvoie à ma lettre du 18 janvier dernier, dans laquelle je vous rapportais qu'aux yeux du prince Fahd, le pétrole est "un produit de base comme l'eau ou le blé".)

(La déclaration de Taher donne évidemment pour l'Arabie Saoudite un son creux au point 5 de votre "Sprachregelung",)

Ceci dit, je me rends parfaitement compte qu'en Suisse, il sera très difficile d'arriver à un consensus, car les intérêts en cause sont trop divers, notamment entre les compagnies indépendantes et les filiales des grandes multinationales. Mais ne faut-il pas commencer à se demander si le prince Fahd a raison dans la remarque citée plus haut?

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

André Maillard

cc. Monsieur l'Ambassadeur Jolles
Service économique et financier du DPAE